

La CGE proteste vigoureusement contre les déclarations relatives aux Mastères Spécialisés® tenues lors de la séance du CNESER du 19 mai 2015

La Conférence des grandes écoles s'insurge contre l'attitude discriminatoire de certains membres du CNESER et les propos mensongers et diffamatoires qui l'ont accompagnée lors de l'examen, en section permanente du 19 mai 2015, des demandes d'accréditation des ComUE Paris-Est et Paris-Seine.

Ces membres ont d'abord demandé, en violation du principe de solidarité universitaire revendiqué par les ComUE, qu'il soit procédé à un vote différencié par établissement pour l'accréditation de l'offre de formation portée par ces regroupements de site. Suite à cette initiative, deux écoles membres de la Conférence des grandes écoles ont été stigmatisées au motif que leur offre de formation comporte des Mastères Spécialisés® formations jugées « irrégulières » et de « dénomination trompeuse ».

La CGE tient à rappeler les points suivants :

- 1) **L'appellation Mastère Spécialisé® est une marque déposée antérieure à l'existence même du diplôme national de master en France.** La coexistence des deux appellations a fait l'objet d'un accord régulier entre la Conférence et le Ministère compétent, qui a reconnu au Mastère Spécialisé® le statut de diplôme d'établissement de spécialisation « post-master ».
- 2) **Cette appellation est exclusivement ouverte aux établissements d'enseignement supérieur membres de la Conférence des grandes écoles** qui, sans exception, sont habilités à délivrer le grade de master.
- 3) **Près de 10 000 étudiants sont actuellement inscrits dans plus de 400 Mastères Spécialisés® actifs.** Le cahier des charges pédagogique et professionnalisant de ces formations fait l'objet d'un suivi qualitatif scrupuleux et périodique par la CGE. Ces formations sont clairement identifiées par les entreprises comme une offre originale, répondant à leurs besoins et conduisant à l'emploi, ce qui justifie l'inscription au RNCP de nombre de ces formations.
- 4) S'adressant majoritairement à des diplômés de grade de master ainsi qu'ouvert à la formation continue, le Mastère Spécialisé® n'entre aucunement en concurrence avec le diplôme national de master. **L'enrichissement ainsi apporté à l'offre de formation et à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français, devrait au contraire être porté au crédit des Grandes écoles.**

En instrumentalisant des formations extérieures à leur champ de compétence dans le cadre d'un avis officiel, il s'avère que les membres concernés du CNESER ont manifesté une attitude pour le moins dogmatique et irresponsable, fondée sur de purs préjugés.

En conséquence, la CGE demande instamment à Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, présidente du CNESER :

- 1) **de réaffirmer le droit légitime des établissements d'enseignement supérieur à organiser une offre de formation spécifique.**
- 2) **de mettre un terme aux dérives institutionnelles manifestées à l'occasion des débats sur l'accréditation de l'offre de formation** qui constituent en outre une violation objective du principe de liberté des établissements à répondre efficacement aux besoins du monde économique et à l'exigence de réussite professionnelle des étudiants.

A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 215 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 215 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 lucille.simon@tbwa-corporate.com
André BISMUTH, Tel : +33 / (0) 1.46.34.77.58 – andre.bismuth@cge.asso.fr